

Jour de séance 7

le jeudi 3 novembre 2022

10 h

Prière.

M^{me} Landry accueille à la Chambre Chris Collins, ancien président de l'Assemblée législative et député libéral provincial de Moncton-Est (2007-2014) et de Moncton-Centre (2014-2018).

M^{me} M. Wilson accueille à la Chambre Max White, ancien député coriste provincial de Sunbury (1991-1995).

M. Bourque offre ses condoléances à la famille du regretté Conrad Landry, ancien député libéral provincial de Kent-Nord (1982-1995).

M. Arseneault (Campbellton-Dalhousie) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à protéger les services offerts à l'Hôpital régional de Campbellton. (Pétition 4.)

M^{me} Mitton (Memramcook-Tantramar) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition à l'appui de l'interdiction de l'épandage de glyphosate dans la gestion des forêts de la Couronne. (Pétition 5.)

M. LePage (Restigouche-Ouest) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à protéger les services offerts à l'Hôpital régional de Campbellton. (Pétition 6.)

M. K. Chiasson donne avis de motion 6 portant que, le jeudi 10 novembre 2022, appuyé par M. LePage, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement a annulé le Programme des droits de scolarité gratuits et le Programme d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne, qui permettaient à de nombreux étudiants de s'inscrire dans un établissement postsecondaire ;

attendu que la province a décidé d'annuler le programme Connexion NB-AE, qui aidait les étudiants à payer leur nourriture et leur logement pendant qu'ils poursuivaient leurs études ;

attendu que le programme présenté par le gouvernement pour l'allègement des intérêts sur la portion provinciale des prêts étudiants ne favorise pas l'accès à l'éducation postsecondaire ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à présenter un programme d'aide complet pour appuyer l'accès à l'éducation postsecondaire.

M. Legacy donne avis de motion 7 portant que, le jeudi 10 novembre 2022, appuyé par M. K. Chiasson, il proposera ce qui suit :

attendu que les réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers profitent à ceux qui ont des revenus plus élevés, mais ignorent les personnes qui ont du mal à joindre les deux bouts ;

attendu que l'augmentation du coût de la vie en ce qui concerne les produits de première nécessité, notamment le loyer, le carburant et l'épicerie, oblige les gens à faire des choix difficiles ;

attendu que le gouvernement a annulé le Programme d'aide pour l'énergie domestique, qui a aidé plus de 33 000 Néo-Brunswickois à payer leurs frais d'énergie ;

attendu que le gouvernement se vante de son bilan en matière de service, mais qu'il fait peu pour aider ceux qui sont dans le besoin ;

attendu que le programme de thermopompes ne sera pas déployé à temps pour cet hiver afin d'aider de nombreux Néo-Brunswickois à réduire leurs coûts de chauffage ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à rétablir et à améliorer le Programme d'aide pour l'énergie domestique

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à retirer la TVH sur les combustibles de chauffage.

L'hon. M. G. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre étudie une motion d'ajournement, après quoi la Chambre reprendra le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône, la pause du midi se prolongera ensuite jusqu'à 13 h 30, puis les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

L'hon. M. G. Savoie, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance le vendredi 4 novembre 2022, s'ajourne au mardi 15 novembre 2022.

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par l'hon. M. R. Savoie, appuyé par M. Dawson, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 25 octobre 2022

À Son Honneur,
l'honorable Brenda Murphy,
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h 32.

Le débat se poursuit. Après un certain laps de temps, il est ajourné sur la motion de l'hon. M. G. Savoie, au nom du premier ministre.

Conformément à l'avis de motion 1, M^{me} Landry, appuyée par M. Bourque, propose ce qui suit :

attendu que le vérificateur général a mis en garde contre une mise en oeuvre trop rapide des changements dans l'enseignement du français ;

attendu que, dans le rapport intitulé *Révision 2021 de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick : Rapport sur l'apprentissage des deux langues officielles*, les commissaires se sont dits préoccupés par le fait que « [d]es décennies de plans et de stratégies en perpétuel changement ont créé une importante instabilité dans le système » et ont suggéré d'apporter des changements au programme d'immersion en français d'une manière stratégique qui soutienne plutôt que de perturber ;

attendu que les commissaires ont en outre suggéré que l'approche consiste à renforcer plutôt qu'à démanteler ;

attendu que les données sur les programmes existants, confirmées par les évaluations provinciales, indiquent que plus de 90 % des élèves qui terminent le programme d'immersion en français atteignent au moins un niveau intermédiaire de français ou un niveau de compétence conversationnelle ;

attendu que la commissaire aux langues officielles suggère d'améliorer l'enseignement du français, mais met en garde contre le risque de lancer le bébé avec l'eau du bain ;

attendu que l'Association canadienne des professionnels de l'immersion croit que le programme d'immersion en français devrait coexister avec un nouveau programme de niveau de base, mais ne devrait pas être éliminé ;

attendu que le chapitre du Nouveau-Brunswick de Canadian Parents for French a exprimé les mêmes préoccupations ;

attendu qu'il y a eu d'importantes perturbations dans l'apprentissage au cours des deux dernières années et qu'il est nécessaire de se concentrer sur un plan pour s'assurer que les élèves qui ont pris du retard reçoivent le soutien dont ils ont besoin ;

attendu que les enseignants s'efforcent de veiller à ce que les besoins éducatifs de tous les enfants soient satisfaits et qu'un changement majeur du programme éducatif peut avoir de graves répercussions sur l'apprentissage ;

attendu que l'on craint sérieusement qu'il n'y ait pas un nombre suffisant d'enseignants ayant de l'expérience dans l'enseignement du français pour mettre en oeuvre les changements de programmes éducatifs proposés par le gouvernement ;

attendu que la New Brunswick Teachers' Association a annoncé qu'elle s'est retirée des consultations sur le français langue seconde en raison de l'échéancier déraisonnable du gouvernement pour la mise en oeuvre des changements, affirmant que cela déstabilisera le système d'éducation ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à ne pas éliminer le programme d'immersion en français, mais plutôt à l'améliorer

et que, avant d'aller de l'avant avec des changements majeurs du système d'éducation pour offrir des possibilités supplémentaires d'apprentissage du français aux élèves qui n'ont pas opté pour l'immersion en français, l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à préparer un plan de mise en oeuvre détaillé avec des délais réalistes pour la mise en oeuvre, un financement adéquat et une reconnaissance des soutiens qui doivent être en place pour appuyer ces changements.

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion 1, mise aux voix, est rejetée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 18

M. Arseneault	M. C. Chiasson	M. Bourque
M. Gauvin	M. Coon	M. Mallet
M. McKee	M ^{me} Mitton	M. D'Amours
M. Legacy	M. Guitard	M ^{me} Landry
M ^{me} Thériault	M. LeBlanc	M. Arseneau
M. K. Chiasson	M. LePage	M. Landry

CONTRE : 21

l'hon. M. G. Savoie	l'hon. M ^{me} Dunn	M ^{me} S. Wilson
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Crossman	M ^{me} M. Wilson
l'hon. M ^{me} Shephard	l'hon. M ^{me} Johnson	M. Cullins
l'hon. M. Fitch	l'hon. M. Allain	M. Wetmore
l'hon. M. Holland	l'hon. M. Hogan	M. Ames
l'hon. M ^{me} Scott-Wallace	l'hon. M. Austin	M ^{me} Bockus
l'hon. M ^{me} Green	M. Turner	M ^{me} Conroy

Conformément à l'avis de motion 3, M^{me} Landry, appuyée par M. Bourque, propose ce qui suit :

attendu que, en raison des perturbations scolaires causées par la COVID-19 au cours des deux dernières années, de nombreux parents s'inquiètent du fait que leurs enfants ont pris du retard dans leurs études et leur apprentissage ;

attendu que les deux dernières années ont été stressantes pour les enseignants et les élèves ;

attendu qu'il existe une incertitude quant à la possibilité de nouvelles perturbations de l'enseignement si d'autres éclosions importantes de la COVID-19 se produisent à l'avenir ;

attendu qu'il est nécessaire de s'assurer que les élèves du Nouveau-Brunswick ne prennent pas de retard sur le plan éducatif en raison des perturbations de l'apprentissage ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à évaluer l'incidence des perturbations de l'apprentissage sur l'éducation, à présenter un plan complet et détaillé pour aborder le « rattrapage » en matière d'éducation et à prévoir des ressources suffisantes pour le mettre en oeuvre

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à élaborer un plan pour faire face à toute future perturbation de l'apprentissage afin que les élèves ne soient pas désavantagés sur le plan éducatif si cela se reproduit.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.